

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 03313 Numéro SIREN : 479 906 596 Nom ou dénomination : 3C FINANCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2020 sous le numéro de dépôt 2086

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 14-01-2020

N° DE DEPOT : 002086

N° GESTION : 2015B03313

N° SIREN : 479906596

DENOMINATION : 3C FINANCE

ADRESSE : 11 Boulevard de Sébastopol 75001 Paris

MILLESIME : 2018

3C FINANCE SAS

**11, BOULEVARD DE SEBASTOPOL
75001 PARIS**

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

3C FINANCE SAS

**11, BOULEVARD DE SEBASTOPOL
75 001 PARIS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs les associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Principes généraux » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 19 juin 2019

NEXIOM Audit

Denis MAZURIER
Le commissaire aux comptes



Bilan Actif

3C FINANCE

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 19/06/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	13 280 104	13 280 104		
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	13 280 104	13 280 104		
ACTIF IMMOBILISÉ	13 280 104	13 280 104		

NEXIOM AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Immeuble Cap Levant
76-78, rue de Reuilly
75012 PARIS
Tél : 01 43 43 33 23
Fax : 01 43 43 03 66
N° SIRET 509 544 599 00046

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	800		800	
Créances clients et comptes rattachés	3 393 582	2 840 734	552 849	552 849
Autres créances	7 336		7 336	6 554
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	3 401 718	2 840 734	560 984	559 403
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	9 875		9 875	3 624
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	9 875		9 875	3 624
ACTIF CIRCULANT	3 411 594	2 840 734	570 860	563 027

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	16 691 698	16 120 838	570 860	563 027
----------------------	-------------------	-------------------	----------------	----------------

Bilan Passif

3C FINANCE

NEXIOM AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
Immeuble Cap Levant
76-78, rue de Reuilly

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 19/06/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	75012 PARIS Tél. : 01 43 43 33 23 Fax : 01 43 43 03 66 N° SIRET 509 544 599 00046		Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	100 000	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			5 992	5 992
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			(2 518 804)	(2 500 769)
Résultat de l'exercice			(18 781)	(18 035)
	TOTAL situation nette :		(2 421 593)	(2 402 812)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
	CAPITAUX PROPRES		(2 421 593)	(2 402 812)

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		

Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		

DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	2 399 567	2 373 384
TOTAL dettes financières :	2 399 567	2 373 384
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 765	32 402
Dettes fiscales et sociales	560 121	560 053
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	592 886	592 455
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	2 992 453	2 965 839

Ecarts de conversion passif		
-----------------------------	--	--

TOTAL GÉNÉRAL	570 860	563 027
----------------------	----------------	----------------

Compte de Résultat (Première Partie)

3C FINANCE

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Edition du 19/06/19

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
Chiffres d'affaires nets				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				1
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			4 266	3 591
TOTAL charges externes :			4 266	3 591
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			68	68
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements				
Charges sociales			79	
TOTAL charges de personnel :			79	
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :				
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			0	0
CHARGES D'EXPLOITATION			4 413	3 659
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(4 413)	(3 658)

3C FINANCE

Tenue de compte EURO

© Sage

3C FINANCE SAS

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

REGLES ET METHODES COMPTABLES

NEXIOM AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Immeuble Cap Levant
76-78, rue de Reuilly
75012 PARIS
Tél. : 01 43 43 33 23
Fax : 01 43 43 03 66
N° SIRET 509 544 599 00046

L'exercice écoulé au 31/12/2018 présente un montant total du bilan de 570.860 € et dégage une perte de 18.781 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément aux dispositions comptables en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation

Néanmoins, la société SAFIG SAS, filiale à 100% de 3C FINANCE SAS, a fait l'objet le 31 mai 2013 de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire par le Tribunal de Commerce de Bobigny.

Celle-ci a été suivie par le jugement, en date du 19 août 2013, arrêtant 3 plans de cessions partielles de SAFIG au profit de 3 sociétés.

Enfin, le Tribunal de Commerce de Bobigny a ouvert le 7 octobre 2013 une procédure de liquidation judiciaire de la société SAFIG SAS.

Les titres de participation et les créances SAFIG sont de ce fait provisionnés à 100%.

La société 3C FINANCE reste soumise aux conditions du plan de continuation arrêté par jugement du tribunal de commerce de Bobigny en date du 27 avril 2010.

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

- Indépendance des exercices

- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Le règlement de l'ANC 2014-03, relatif au Plan comptable général, est appliqué.

METHODES D'EVALUATION

Immobilisations incorporelles

Néant

Immobilisations corporelles :

Néant

Immobilisations financières :

NEXIOM AUDIT Société de Commissariat aux Comptes Immeuble Cap Levant 76-78, rue de Reuilly 75012 PARIS Tél. : 01 43 43 33 23 Fax : 01 43 43 03 66 N° SIRET 509 544 599 00046
--

Les immobilisations financières sont valorisées à leur coût historique. Toutefois, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, une dépréciation est constituée pour amener le coût d'acquisition à la valeur d'utilité lorsque celle-ci est inférieure. La valeur d'utilité est déterminée selon la méthode d'évaluation la plus appropriée aux perspectives de développement de la participation détenue.

Stocks :

Néant

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru et en fonction de l'antériorité des créances à recouvrer, est constituée une provision pour dépréciation.

Provisions pour risques et charges :

La direction de la société, après consultation de ses conseillers juridique, détermine le montant des provisions en fonction des risques existants à la clôture de chaque exercice.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Monsieur Jean-Eric PARENT a démissionné de son mandat de Président de la sas 3C Finance.

La société JOUVE SAS, représentée par Monsieur Thibault Lanxade, a été nommée Président de la société 3C Finance.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

1 – CONSOLIDATION

La société 3 C Finance SAS est consolidée dans les comptes de Petites Affiches SA selon la méthode de l'intégration globale.

2 – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

100 000 actions réparties de la façon suivante :

Actionnaires	%	Nombres d'actions
JOUVE SA	99,38 %	99 383
Autres Personnes Physiques	0,62 %	617

3 – EFFECTIF MOYEN 2018

Néant.

4 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société	Capital	% Détenu	Valeur Brute	Valeur Nette	CA au 31- 12-2018	Résultat 2018
SAFIG SAS	250 000	100 %	13 280 104	0	N/A	N/A

Suite

Société	Capitaux Propres 12/2018	Compte courant Brut 31/12/18	Compte courant Net 31/12/18	Dividendes distribués en 2018
SAFIG SAS	N/A	124 710	0	0

N/A : non applicable – les comptes annuels n'ont pas été arrêtés au 31/12/2018

5 – MODALITES D'APUREMENT DU PASSIF

Le tribunal de commerce de BOBIGNY a établi les modalités d'apurement du passif de la société 3CFINANCE lors de son jugement du 27 avril 2010. La traduction de ce plan d'apurement est prise en compte dans sa présentation du tableau annexe « Etat des dettes ».

Les postes concernés sont :

- Les emprunts bancaires à hauteur de : Néant.
- Les dettes sociales et fiscales à hauteur de : 1 981 €.
- Les dettes fournisseurs à hauteur de : 10 190 €.

6 – ENTREPRISES LIEES

La société 3C Finance SAS à effectuer les opérations suivantes avec les entreprises liées :

Natures des informations concernant les entreprises liées	Montants correspondants
Produits d'exploitation	0
Charges d'exploitation	0
Produits Financiers	0
Charges Financières (*)	14 369
Créances clients	3 391 209
Dettes Fournisseurs	6 330
Comptes courant créditeurs	2 397 586
Titres de Participations	13 280 104

(*) Intérêts sur compte courant JOUVE SA, correspondant au résultat financier

7 – ENGAGEMENT DE RETRAITE

N/A

8 – MONTANT DES DROITS DES SALARIES AU DIF

N/A.

9 - COMPTE DE RÉSULTAT

- Ventilation du CA : néant.
- Détail des produits et charges exceptionnels :

Nature	Charges 2018	Produits 2018
Détail des produits et charges exceptionnels	0	0
Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	0	0
TOTAL	0	0

10 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

- Crédit Baux : N/A
- Cautions : N/A
- Nantissements : N/A

Immobilisations

3C FINANCE

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 27/06/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	13 280 104		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :	13 280 104		
TOTAL GÉNÉRAL	13 280 104		

NEXIOM AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Immeuble Cap Levant
76-78, rue de Reuilly
75012 PARIS
Tél : 01 43 43 33 23
Fax : 01 43 43 03 66
N° SIRET 509 544 599 00046

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			13 280 104	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :			13 280 104	
TOTAL GÉNÉRAL			13 280 104	

Provisions Inscrites au Bilan

3C FINANCE

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 27/06/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				

NEXIOM AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Immeuble Cap Levant
76-78, rue de Reuilly
75012 PARIS
Tél : 01 43 43 33 23
Fax : 01 43 43 03 66
N° SIRET 509 544 599 00046

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	2 840 734			2 840 734
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	2 840 734			2 840 734

TOTAL GÉNÉRAL	2 840 734			2 840 734
----------------------	------------------	--	--	------------------

3C FINANCE

NEXIOM AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Immeuble Cap Levant
76-78, rue de Reuilly
75012 PARIS
Tél.: 01 43 43 33 23
Fax : 01 43 43 03 66
N° SIRET 509 544 599 00046

TOTAL GÉNÉRAL	3 400 918	4 501	3 396 417
---------------	-----------	-------	-----------

TOTAL GÉNÉRAL	2 992 453	5 511	2 986 942	
---------------	-----------	-------	-----------	--

Charges à Payer

3C FINANCE

NEXIOM AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
Immeuble Cap Levant
76-78, rue de Reuilly
75012 PARIS
Tél. : 01 43 43 33 23
Fax : 01 43 43 03 66
N° SIRET 509 544 599 00046

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 27/06/19
Tenue de compte EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 958
Dettes fiscales et sociales	1 921
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	7 879

Composition du Capital Social

3C FINANCE

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 27/06/19
Tenue de compte EURO

NEXIOM AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Immeuble Cap Levant
76-78, rue de Reuilly
75012 PARIS
Tél. : 01 43 43 33 23
Fax : 01 43 43 03 66
N° SIRET 509 544 599 00046

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	100000	1
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	100000	1

Société SAS 3C FINANCE

Au capital de 100 000 Euros

Ayant son siège social 11 Boulevard de Sébastopol 75001 PARIS

Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 479 906 596

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU

28 JUIN 2019 REUNIE A 13 H 30

Au siège de la SAS 3C FINANCE – 11 Boulevard de Sébastopol 75001 PARIS

- EXTRAIT -

L'an deux mille dix-neuf et le vendredi vingt-huit juin, à treize heures et trente minutes, se sont réunis en assemblée générale des actionnaires, au siège de la SAS 3C FINANCE, 11 Boulevard de Sébastopol 75001 PARIS, sur convocation du Président, la Société Jouve SAS.

Sont présents :

- Les actionnaires : Société Jouve SAS

Soit _____ 1 _____ actionnaires sur les 10 que compte la société représentant 99 383 actions sur les 100.000 actions composant le capital social.

Sont absents et excusés :

- les actionnaires : Madame Isabelle Durou-Ruelland ; Monsieur Emile Prior ; Monsieur Nicolas Younes ; Monsieur Christophe Danna ; Monsieur Arnaud Hantke ; Monsieur Patrice Bouchand ; Madame Françoise Teillol ; Madame Brigitte Filoux ; Monsieur Emmanuel Roserot.

Soient _____ 9 _____ actionnaires sur les 10 que compte la société représentant 617 actions sur les 100.000 actions composant le capital social.

(.../...)

Il est constaté que l'assemblée générale est régulièrement réunie et peut valablement délibérer.

(.../...)

1) Affectation du Résultat

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter la perte nette de l'exercice, soit – 18.781,31 € au compte « report à nouveau » dont le solde débiteur passe de - 2 518 803,72€ à -2 537 585,03€.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte du fait qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

L'assemblée générale prend également acte du fait que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal (art. 223 quater et 223 quinquies du CGI).

(.../...)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 14h00

Président



Secrétaire

